

### EDITO

#### SOMMAIRE

- 1 L'édito
- Le baromètre du tri
- 2 Dossier :  
Les déchèteries
- 3 Zoom sur les DEEE
- Les chiffres
- Jeu
- 4 L'actu
- Mémo :  
Réduisons nos déchets

En faisant voter les lois Grenelle portant « engagement national pour l'environnement », le Gouvernement a entraîné les communes et les communautés de communes dans une série de décisions environnementales dont les Français mesurent, au quotidien, les changements : préservation des ressources naturelles, réduction des déchets à la source, généralisation du tri sélectif, mise en place progressive de la fiscalité incitative, etc.

Dans le Val de l'Indre, la nouvelle politique de gestion des déchets, mise en œuvre par les élus et les agents de la CCVI à compter du 6 juin 2011, décline ces objectifs gouvernementaux. Aujourd'hui, pour chaque foyer, il s'agit bien de :

- réduire la production d'ordures ménagères le plus possible afin, notamment, de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets ;
- mieux collecter afin de réduire les tonnages produits et augmenter les possibilités de recyclage des déchets « matière » (emballages, bouteilles plastiques...) et « organiques » (résidus d'origine végétale ou animale pouvant être dégradés par les micro-organismes) ;
- limiter la mise en décharge.

En France, comme sur le territoire de la CCVI, tous ces changements ne peuvent se faire sans de profonds réajustements des comportements ; ils demandent des efforts de la part des citoyens. Après une phase d'incompréhension ou de réclamations dans un certain nombre de foyers, les choses se sont mises en place peu à peu au fil des semaines. Comme me le disait récemment une personne âgée du Val de l'Indre « Je suis fière de trier et d'apporter ma contribution à la préservation de l'environnement ! ».

La partie est en passe d'être gagnée. A ce jour, pour la collecte des ordures ménagères, plus de 14 000 foyers sont dotés d'un bac CCVI 37. Les ripeurs qui collectent chaque semaine les ordures ménagères, constatent la progression des gestes de tri de la part des usagers. Que chacun soit ici remercié pour cette contribution citoyenne !

Certes, des actes d'incivisme continuent de se manifester ici ou là. Des habitants sans scrupules, de notre territoire ou d'ailleurs, transforment sans vergogne des terres publiques ou privées en décharges sauvages. Les verbalisations lourdes qui s'en suivent rappellent aux contrevenants les conséquences de leurs actes.

Concernant la qualité du tri, les efforts doivent donc être poursuivis. Cette lettre aux usagers, ainsi que les suivantes qui seront déposées dans votre boîte aux lettres, vous y aideront.

Regardons ensemble la préservation de l'environnement comme une protection de notre environnement sur le long terme et un investissement pour les générations futures. C'est le souhait exprimé par les élus de la CCVI. Nous vous invitons à partager les objectifs nationaux et locaux que je viens d'exposer.

En ce début d'année 2012 et au nom de tous les conseillers communautaires de la CCVI, je vous adresse nos vœux chaleureux et citoyens.



**Jacques DURAND**  
Président de la CCVI,  
Maire de Monts



#### Le baromètre du tri :

**20% de taux de refus.** Cela signifie qu'**1 déchet sur 5** est mis dans le sac jaune alors qu'il devrait être mis dans le bac noir. Soyez vigilant !

# DOSSIER : LES DÉCHÈTERIES

 **Les déchets acceptés** 2m<sup>3</sup> = volume maximum par passage (tous déchets confondus)



Gravats



Cartons



Verre



Ferraille



Bois  
(planches...)



Textiles



Déchets  
électriques



**Tout-venant**  
Déchets en plastique  
(bâches, films, bidons...),  
encombrants (mobilier  
usagé...)



**Déchets végétaux**  
(tontes de pelouse,  
taillis, branchages,  
feuilles)



**Pneumatiques de  
véhicules légers**  
non jantés, non  
craquelés



**Amiante / Ciment**  
Dans une limite de  
0,5 m<sup>3</sup> par apport. 

## Pensez-y !

Le gardien peut  
vous conseiller.  
N'hésitez pas à  
faire appel à lui !



1



2



3



4

1. Huile de vidange moteurs
2. Batteries
3. Tubes et lampes
4. Déchets Dangereux (acides, solvants, bombes aérosols, phytosanitaires, desherbants au chlorate de soude, peintures, vernis, colles, graisses, produits non identifiés, produits chimiques de laboratoire, piles, radiographies, téléphones portables usagés, cartouches d'encre)

 **DDM Déchets Dangereux des Ménages**  
Dans une limite de 5 kg par apport.



Tubes et lampes

## Quelles lampes doit-on recycler ?

### SE RECYCLENT

- les tubes fluorescents dits " néons "
- les lampes fluocompactes dites " basse consommation "

À DÉPOSER À LA DÉCHÈTERIE OU CHEZ UN DISTRIBUTEUR



Collecte en partenariat avec :



Éco-organisme agréé par les  
pouvoirs publics.

 **Les horaires d'ouverture** Fermées les dimanches et jours fériés (y compris le lundi de Pentecôte)

Esvres-sur-Indre - la Pommeraye Tél. : 02 47 26 52 93		Saint-Branches - Z.A. les Coquettes Tél. : 02 47 26 20 46		Joué-lès-Tours - la Billette Tél. : 02 47 73 05 68	
<b>Accessibles à tous les habitants de la CCVI</b>				<b>Accessible uniquement aux habitants de Monts et Artannes-sur-Indre</b>	
<b>Été</b> du 01/04 au 30/09	<b>lundi, mercredi :</b> 9h - 12h / 14h - 18h	<b>Été</b> du 01/04 au 30/09	<b>vendredi :</b> 9h - 12h / 14h - 18h	<b>lundi :</b> 9h - 12h30 / 13h30 - 17h45	
	<b>samedi :</b> 9h - 13h / 14h - 18h		<b>samedi :</b> 9h - 13h / 14h - 18h	<b>mardi :</b> 13h30 - 17h45	
<b>Hiver</b> du 01/10 au 31/03	<b>lundi, mercredi :</b> 9h - 12h / 14h - 17h	<b>Hiver</b> du 01/10 au 31/03	<b>vendredi :</b> 9h - 12h / 14h - 17h	<b>mercredi :</b> 9h - 12h30 / 13h30 - 17h45	
	<b>samedi :</b> 9h - 13h / 14h - 17h		<b>samedi :</b> 9h - 13h / 14h - 17h	<b>jeudi :</b> 9h - 12h30	
			<b>samedi :</b> 9h - 13h / 14h - 17h	<b>vendredi :</b> 9h - 12h30 / 13h30 - 17h45	
				<b>samedi :</b> 9h - 12h30 / 13h30 - 17h45	

 **Pensez à venir au minimum 15 minutes avant la fermeture !**

# ZOOM SUR LES DEEE

Collecte en partenariat avec :

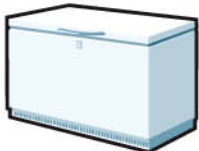
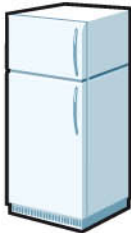


Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

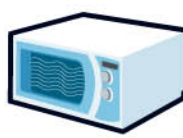
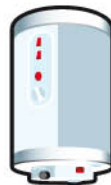
## Définition DEEE = Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

Tous les appareils électriques et électroniques qui fonctionnent sur secteur, pile ou batterie sont recyclables.

## Classification Les DEEE sont séparés en 4 catégories :



- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Climatiseurs



- Lavage
- Cuisson
- Chauffage



- Téléviseurs
- Moniteurs
- Ordinateurs portables
- Écrans



- Petit électroménager
- Informatique
- Audio, Vidéo, Téléphone
- Outillage
- Jouets/Loisirs

## Où les déposer ? En magasin ou en déchèterie.

**Nouveauté :** + de 3500 points de vente des grandes enseignes de la distribution ont installé les espaces "icijerecycle" d'Eco-systèmes.

Les DEEE en chiffres

**187 732**  
tonnes de CO2  
rejetées en moins  
dans l'atmosphère  
(impact calculé sur la base des  
émissions de CO2 évitées grâce  
au recyclage des appareils  
électriques en 2010 par rapport à  
la production de matière vierge).

**77 %**  
des composants des  
petits appareils sont  
recyclables.

**70%**  
C'est le taux minimum  
de recyclage des  
appareils électriques  
fixés par les pouvoirs  
publics (toutes catégories  
confondues).

**A TOI de jouer**

**Monsieur  
Madame**

"Citation-pour-avoir-apporté-ta-voiture-télécommandée-à-la-déchèterie" ont une fille.

Comment s'appelle-t-elle ?

Réponse :

# L'ACTU

## Nouveaux arrivants

Contactez au plus vite, même avant votre arrivée le service déchets de la CCVI au **02 47 26 26 38** pour être dotés en bac noir et sacs jaunes pour la collecte de vos déchets.

## Jours fériés

En cas de jours fériés, **toutes les collectes sont décalées au jour suivant.** Par exemple, en raison du lundi 9 avril férié (lundi de Pâques), les collectes sont toutes décalées d'un jour.

- Si votre collecte a habituellement lieu le lundi, elle aura lieu le mardi.
- Si votre collecte a habituellement lieu le mardi, elle aura lieu le mercredi.
- Si votre collecte a habituellement lieu le mercredi, elle aura lieu le jeudi.
- Si votre collecte a habituellement lieu le jeudi, elle aura lieu le vendredi.
- Si votre collecte a habituellement lieu le vendredi, elle aura lieu le samedi.

LE SEUL SITE A JOUR POUR VOUS INFORMER EN TEMPS RÉEL : [WWW.CCVI.FR](http://WWW.CCVI.FR)

## La saison hivernale

**La saison hivernale approche :** voici quelques informations pour mieux comprendre l'organisation de la collecte des déchets ménagers en toutes circonstances (intempéries, pénuries de gazole, etc...).



**en cas de verglas en matinée**, la collecte sera décalée dans la journée, une fois le verglas traité.



**en cas de neige**, pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, la collecte des bacs noirs et sacs jaunes, sur décision de la CCVI, peut exceptionnellement être décalée.

Sortir les poubelles la veille.

# MÉMO : RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Réduire ses déchets, c'est faire des économies, respecter notre environnement et être citoyen !

**Un habitant = 590 kg de déchets par an. C'est beaucoup trop !**

### Une solution :

Pensez aux petits gestes qui font les grands changements.

**STOP**  
au gaspillage alimentaire

**Évitez le gaspillage alimentaire :** n'achetez que le nécessaire, faites une liste de courses, cuisinez les restes, congelez...



J'achète malin



Je conserve bien les aliments



Je cuisine astucieux



J'accomode les restes



**Pour tous renseignements : [www.ccvl.fr](http://www.ccvl.fr)**

**SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

5, rue Jean Bonneri - ZAE La Grange Barbier - 37250 Montbazou

**Tél. : 02 47 26 26 38 - E-mail : [dechets-menagers@ccvl.fr](mailto:dechets-menagers@ccvl.fr)**



L'INFO TRI - Janvier 2012

Directeur de la publication et de la rédaction : Président de la CCVI

Conception et réalisation : JTS © Photos : CCVI, JTS

Imprimé sur du papier recyclé.